



Reconnaissance AEAI N° 21969

Titulaire

Arbonia Doors GmbH
Mainzerhofplatz 14
99084 Erfurt
Allemagne

Fabricant

RWD Schlatter AG
9325 Roggwil
Suisse

Groupe 241 - Portes coupe-feu

Produit UNISTAR 68/2 FSW 70

Description

Porte à deux battants en plaques PAVAFIBRES (E=3x15.7mm, PS=280-330kg/m³) et Carton (E=2x1mm), recouverte des deux côtés de plaques HDF (E=7mm), alaise embrevée en bois dur, E=63mm, joints INTUMEX LXKS, affleurée.
Huisserie en acier/acier fin avec joints PALSTOP P et caoutchouc.
Serrure à trois becs-de-cane.
Joint de sol.

Utilisation

EI 30
Btest=2300mm, Htest=2300mm
Dans cloison n° AEAI 22378, 23661
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '16-000832-PR01 (PB-C04-01-de-03)' (13.01.2017), Rapport d'essai '16-000841-PR01 (PB-C04-01-de-03)' (13.01.2017), Rapport EXAP '18-002497-PR01 (EXAP-C04-01-de-06)' (28.04.2025); Herstellerin: Description du système 'SB 10-170, V1' (30.04.2025)

Conditions d'essai EN 1634-1; EN 1363-1; EN 15269-3

Appréciation Résistance au feu EI 30

Durée de validité 31.12.2031

Date d'édition 01.05.2026

Remplace l'attestation du 08.09.2021

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais des portes, fermetures, fenêtres est indiqué dans la norme EN 1634-1:2014, chapitre 13.

Le domaine d'application directe définit les changements admissibles sur l'élément d'essai à la suite d'un essai réussi de résistance au feu. Ces modifications peuvent être appliquées automatiquement sans que le commanditaire ait besoin de rechercher une évaluation, un calcul ou une approbation supplémentaire.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles admises dépend du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, les matériaux et la construction du bloc-porte ou de la fenêtre ouvrante doivent être identiques à ceux de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (par exemple, coulissant, à simple ou double action) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur du ou des panneaux de porte ne doit pas être réduite mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du panneau de porte et/ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne soit pas supérieure à 25 %.
- Pour les panneaux à base de bois (par exemple, aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (par exemple, le type de résine) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à essai. La masse volumique ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes de métal autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur du métal de 25 % au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la peinture de finition n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Des stratifiés et des placages en bois décoratifs jusqu'à 1,5 mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes satisfaisant aux critères d'isolation thermique. Les stratifiés décoratifs incombustibles, ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur, appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.

Fixations

- Il est permis d'augmenter le nombre de fixations par unité de longueur utilisées pour fixer les blocs-portes sur les constructions support, mais il ne doit pas être réduit. Il est permis de réduire la distance entre les fixations, mais elle ne doit pas être augmentée.

Quincaillerie de bâtiment

- Il est permis d'augmenter le nombre de paumelles et de pions antidégondage, mais il ne doit pas être réduit.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport EXAP, ift, Rosenheim, Nr. 18-002497-PR01 (EXAP-C04-01-de-06) du 28.04.2025

Description du système, Arbonia Doors GmbH, Erfurt, n° SB 10-170, V1 du 30.04.2025

- Vide de cadre :
Bmin=1070mm Hmin=1835mm Smin=1.96m2
Bmax=2300mm Hmax=2300mm Smax=5.29m2 serrure à trois becs-de-canne
- Variante couche médiane / vantail :
Plaques MINOWA (E=3x15.7-20.7mm, PS=≥310kg/m3), avec/sans intercalaire en carton (E=2x1mm)
- Variante couche de couverture :
HDF (E=7-14mm)
Avec/sans intercalaire en alu/ en plomb (Emax=1mm)
- Raccord à des structures porteuses revêtues en acier ou en bois
- Bois pour le cadre et les bords du vantail selon EN 15269-3 :
Groupe 3a : hêtre commun, PS≥500kg/m3
Groupe 4 : feuillus, PS≥500kg/m3
- Plaques de protection en métal, fixées en applique, exécution selon EN 15269-3
- Doublage :
Bois ou matériaux bois, d'un côté ou des deux côtés : Emax=42mm
- Avec/sans protection métallique de chants
- Huisseries en métal :
Huisserie de bloc
- Ferme-porte en applique et intégré (ITS)
- Avec joints de sol
- Quincaillerie diverse
- Autres variantes selon rapport EXAP

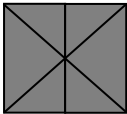


Complément à la reconnaissance AEAI

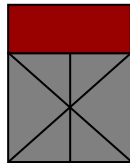
Les possibilités d'utilisation du produit sont élargies aux types de construction suivants correspondant au schéma de base :

MONTAGE DE PORTES À DEUX BATTANTS (K8–K13) DANS UNE PAROI NON NORMALISÉE (K14)

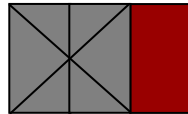
K 8



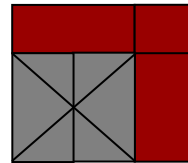
K 9



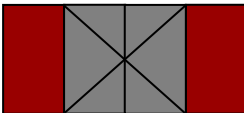
K 10



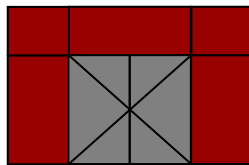
K 11



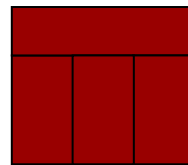
K 12



K 13



K 14



Bases :

(K8) Porte dans une construction support normalisée

(K13) Porte dans une construction support non normalisée

(K14) Paroi non normalisée

n° AEAI: 40511

n° AEAI: 21969

n° AEAI: 22378, 23661

Représentation des types de construction :

La représentation en images des types de construction donne un aperçu complet des portes avec imposte et / ou partie(s) latérale(s). Le type de construction K14 montre une paroi non normalisée (paroi avec une largeur illimitée), conforme à la norme EN 1364-1.

La durée de validité de ce complément correspond à la durée des reconnaissances AEAI sur lesquelles il repose. Si la validité d'une ou plusieurs des reconnaissances AEAI mentionnées ci-dessus expire, ce complément perd la validité.